

DÉLIBÉRATION N°CB 11.04 DU 30 JUIN 2011

**relative à la délégation donnée à la commission du littoral et de la mer (COLIMER)
pour engager un travail dans le cadre de la DCSMM**

Le comité de bassin

Vu la délibération n°CB 08-04 du 30 octobre 2008 approuvant le règlement intérieur du comité de bassin

DÉLIBÈRE

Article unique

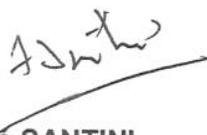
Le comité de bassin Seine-Normandie, conformément à son règlement intérieur, désigne la commission du littoral et de la mer (COLIMER) comme instance de travail préparatoire afin qu'elle puisse engager un travail dans le cadre de la directive cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM).

**Le Secrétaire
du Comité de bassin**



Guy FRADIN

**Le Président
du Comité de bassin**



André SANTINI